

## Note de Consultation

### Institut canadien international pour les industries extractives et le développement

Reconnaissant le rôle que le Canada peut jouer pour aider les pays en développement à tirer profit de leurs ressources du secteur de l'extraction pour stimuler la croissance économique durable et réduire la pauvreté, le premier ministre du Canada a annoncé, le 27 octobre 2011, lors de la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth de Perth, en Australie, la création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (<http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&pageId=26&id=4435>). Ce dernier appuiera la Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger, faisant partie de la Stratégie de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur la croissance économique durable.

Le secteur de l'extraction peut créer des emplois de qualité, générer des recettes publiques substantielles et attirer du capital d'investissement privé, au sein du secteur et en général. Toutefois, de nombreux pays en développement peinent à gérer efficacement leurs industries extractives. Leur faible capacité de gestion des ressources (notamment l'imposition de taxes, l'inspection et la réglementation, la négociation de contrats, la perception et la distribution des revenus) représente le plus important obstacle dans ce secteur pour maximiser les résultats positifs en matière de développement et atténuer les effets négatifs dans les pays en développement. Outre les problèmes de capacité, qui sont endémiques dans la plupart de ces pays, les autres obstacles sont la corruption, l'absence de production de recettes publiques et le manque de capacité à en faire la gestion, la détérioration de l'environnement, la faible participation des collectivités locales aux bénéfices et le manque d'engagement auprès de celles-ci pendant le cycle complet d'un investissement.

Le Canada possède une vaste expérience dans les secteurs privé, public et associatif, qui lui permet de jouer un rôle de premier plan dans le domaine des ressources d'extraction à l'échelle mondiale. La somme de ces connaissances dans les secteurs public et privé aux échelons fédéral, provincial et territorial confère à notre pays un rôle stratégique pour aider les pays en développement à optimiser les avantages associés à leurs ressources naturelles respectives et contribuer à ce que ces derniers soient répartis dans les collectivités locales, et contribuent à améliorer la qualité de vie dans ces collectivités.

### Consultations à propos de l'Institut

L'objet du présent document est de fournir des renseignements généraux qui vous permettront de fournir des commentaires écrits à propos du but (objectif et mandat), de l'orientation et des activités de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement. Les commentaires reçus seront examinés afin de définir l'orientation et les activités de l'Institut. Par la suite, un appel de propositions sera lancé pour déterminer quelle université canadienne accueillera l'Institut.

## Objet

L'objectif central de l'Institut sera de contribuer à répondre aux besoins des gouvernements nationaux et régionaux des pays en développement riches en ressources naturelles en ce qui concerne la gestion des activités du secteur de l'extraction et le renforcement de la gouvernance des ressources. L'Institut offrirait une possibilité d'innovation pour les pays en développement afin d'avoir accès à l'aide au développement du Canada pour appuyer leurs propres efforts axés sur l'amélioration de la gestion du secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources.

**Objectif proposé** : accroître la capacité des pays en développement d'utiliser et de tirer profit de leurs ressources du secteur de l'extraction afin de stimuler la croissance économique durable et de réduire la pauvreté.

**Mandat proposé** : servir de centre d'expertise canadienne et de renommée mondiale dans le secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources afin de combler les besoins des pays en développement concernant la formation et l'assistance pratique et technique pour gérer les activités du secteur de l'extraction et renforcer la gouvernance des ressources.

## Orientation

L'orientation de l'Institut doit être suffisamment générale pour satisfaire à une vaste gamme de besoins des pays en développement, mais suffisamment ciblée pour assurer l'efficacité et l'efficacités de ses activités. Mettre l'accent sur le suivi de la gestion du secteur de l'extraction et de la gouvernance des ressources contribuera à miser sur l'expertise du Canada dans ces domaines particuliers, tout en reconnaissant la place des industries extractives dans le contexte global du développement. À la lumière de ces facteurs, l'Institut mettrait l'accent sur ce qui suit :

- **Renforcer la gouvernance des ressources**
  - Politiques nationales responsables ;
  - Cadres de réglementation exhaustifs ;
  - Gestion intégrée des ressources et la planification du développement régional (y compris dans les domaines des géosciences et de la cartographie) ;
  - Gestion des recettes ;
  - Négociations et des engagements entre divers intervenants ;
  - Optimisation des avantages économiques ;
  - Politiques et réglementation en matière de ressources humaines et de travail.
  
- **Améliorer les opérations du secteur de l'extraction**
  - Suivi des normes et de l'application de la réglementation ;
  - Gestion du cycle de vie (de l'exploration à la fermeture des sites, et au-delà) ;
  - Prévention et efficacité opérationnelles ;
  - Gestion des retombées sociales et environnementales ;
  - Sécurité opérationnelle.

Les questions relatives aux technologies, à la recherche et au développement dans le secteur de l'extraction, ou les initiatives de rendement volontaires ou axées sur les entreprises ne seraient pas incluses dans le domaine de spécialisation de l'Institut étant donné que d'autres organisations sont déjà à l'œuvre dans ces domaines. De même, la demande est grande pour le soutien à la promotion des intérêts de la société civile touchant le secteur de l'extraction. D'autres organisations pourraient être mieux outillées que l'Institut pour appuyer ces intérêts.

### **Activités**

Afin de réaliser des progrès dans ces secteurs de priorité, l'Institut viserait à combler les besoins définis directement par les intervenants des pays en développement. De plus, l'engagement de l'Institut prendrait appui sur une approche dirigée par les clients pour répondre à ces besoins.

L'Institut **collaborera avec les pays en développement pour améliorer la gouvernance** et pour établir et mettre en œuvre des politiques, des lois, des règlements, des systèmes et des processus exemplaires en matière de la gouvernance du secteur.

L'Institut pourrait fournir de **l'assistance technique et de la formation sur le terrain**. Ces activités porteraient sur les nombreux aspects associés aux opérations et à la gouvernance dans le secteur de l'extraction, y compris les mesures de suivi opérationnel et la mise en œuvre de la réglementation. L'assistance technique aurait pour but de mettre à profit l'expertise du Canada et des autres pays pour contribuer directement à bâtir les capacités des gouvernements des pays en développement.

L'Institut pourrait offrir des possibilités **d'apprentissage, formation et le partage des connaissances** aux étudiants, praticiens, et représentants gouvernementaux pour faciliter la diffusion à grande échelle des connaissances et de l'expertise du Canada. Les activités offertes pourraient comprendre des bourses d'études et des fonds pour appuyer les étudiants et les professionnels des pays en développement à obtenir des certifications pertinentes au niveau postsecondaire dans des domaines connexes ou des attestations particulières octroyées par l'Institut. De plus, il pourrait y avoir place à des programmes de stage et à des visites d'études. L'Institut pourrait également envisager d'élaborer des programmes et des cours de formation personnalisés au Canada et dans les pays partenaires.

L'Institut pourrait participer à **la recherche appliquée et les analyses** des besoins effectuées au niveau des pays, à l'identification des défis que les divers acteurs doivent surmonter dans le secteur de l'industrie et à la détermination des solutions et des réponses les plus appropriées.

### **Points à considérer**

Avant de communiquer vos commentaires, veuillez prendre note de ce qui suit :

- On s'attend à ce que l'Institut joue le rôle d'un centre d'information pour l'expertise des entités canadiennes et internationales du secteur privé, du secteur public, des universités et

de la société civile spécialisée. Il serait appelé à être un chef de file mondial dans la gouvernance du secteur des industries extractives et du développement.

- Pour ce faire, l'Institut devra assurer la création de liens et la collaboration avec d'autres centres d'expertise, notamment en unissant étroitement ses efforts, par exemple, au Centre de l'extraction minière axée sur le développement de l'Australie (Australian Mining for Development Centre), et au Centre africain de développement de l'industrie minière (African Mineral Development Centre) – qui sera créé prochainement –, et le Centre d'excellence de la responsabilité sociale des entreprises du Canada, en plus de se constituer un large réseau de partenaires.
- Un ensemble initial de mesures de financement pouvant aller jusqu'à 25 millions de dollars échelonnés sur trois ans est prévu. On s'attend à ce que l'Institut bénéficie d'autres options de financement, comme des ententes de rémunération à l'acte ou des dons du secteur privé, dans l'optique de devenir financièrement autonome.
- Un appel de propositions sera lancé au cours des prochains mois pour sélectionner une université qui agira à titre d'hôte de l'Institut. Les approches fondées sur un consortium ou un partenariat seront privilégiées, y compris auprès des partenaires des divers groupes d'intervenants comme la société civile, les universités, l'industrie et les associations industrielles.
- Une seule université canadienne sera signataire de l'accord de contribution pour accueillir dans ses installations le bureau central de l'Institut.
- Cette université devra établir un organe directeur pour l'Institut qui sera composé de membres représentant les divers groupes d'intervenants.
- Les pays admissibles à de l'assistance de la part de l'Institut doivent également être admissibles à de l'aide publique au développement. Cependant, ce ne sont pas uniquement ceux pour lesquels l'ACDI met en œuvre des programmes bilatéraux, c'est-à-dire les pays ciblés par l'ACDI.